

3 mai 2010

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 3 mai 2010 à 20h00.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.

Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Claire Pouliot.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2010 est proposée par Michel Fortin avec la modification suivante : enlever « chaises » à la page 1.

Il est proposé par Lucie Gilbert et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$25,797.02 (chèques numéro 14 336 à 14 379 sauf 14340 qui a été annulé).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande si les drapeaux et la plaque dans le parc seront enlevés prochainement en rapport à la construction du nouveau CPE. Henri Gagné mentionne que les soumissions ont été ouvertes la semaine dernière et que c'est Constructions Excell de Tring-Jonction qui est le plus bas soumissionnaire. Quant aux drapeaux, ceux-ci seront enlevés au début de la construction.

RÉSOLUTION EMBAUCHE EMPLOYÉ ENTRETIEN PARC

Sur proposition de Marco Laplante et adopté à l'unanimité, il est résolu qu'Aline Rousseau soit embauchée comme employé pour l'entretien du parc municipal, soit la tonte du gazon ainsi que l'entretien des fleurs.

MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEURS «ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL» POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET PRÉLIMINAIRE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COURBE DE LA ROUTE #112 - RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES PROJETÉES SELON LE PROJET NO 57798-001

Il est proposé par Julie Simard, adopté à l'unanimité et résolu :

Qu'une enveloppe budgétaire forfaitaire de 7 900.00\$ en honoraires professionnels (taxes applicables et déboursés en sus) soit autorisée à la firme d'ingénieurs Roche ltée, Groupe-conseil pour les activités nécessaires à la réalisation d'une étude d'avant-projet préliminaire à réaliser selon le projet no 57798-001, le tout conformément à la proposition budgétaire de Roche ltée, Groupe-conseil du 3 avril 2010.

Qu'une enveloppe budgétaire de 5 000.00\$ en honoraires professionnels (taxes applicables et déboursés en sus) soit autorisée sur une base horaire à la firme

d'ingénieurs Roche ltée, Groupe-conseil pour la réalisation des activités de réunions et de coordination (engagées en fonction des besoins du projet et à la demande de la Municipalité) nécessaires selon le projet no 57798-001, le tout conformément à la proposition budgétaire de Roche ltée, Groupe-conseil du 3 avril 2010.

MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEURS «ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL» POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DÉFINITIFS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COURBE DE LA ROUTE #112 - RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES PROJETÉES SELON LE PROJET NO 57798-002

Il est proposé par Marco Laplante, adopté à l'unanimité et résolu, qu'une enveloppe budgétaire forfaitaire approximative de 21 900,00 \$ en honoraires professionnels (taxes applicables et déboursés en sus) soit autorisée à la firme d'ingénieurs Roche ltée, Groupe-conseil pour la réalisation des plans et devis définitifs à réaliser dans le cadre du projet de réaménagement de la courbe de la route #112 - Réfection des infrastructures municipales projetées selon le projet no 57798-002, le tout conformément à la proposition budgétaire de Roche ltée, Groupe-conseil du 3 mai 2010.

MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEURS «ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL» POUR LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS DE RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET TOPOMÉTRIQUES DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COURBE DE LA ROUTE #112 - RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES PROJETÉES SELON LE PROJET NO 57798

Il est proposé par Claire Pouliot, adopté à l'unanimité et résolu, qu'une enveloppe budgétaire forfaitaire approximative de 9 000,00 \$ en honoraires professionnels (taxes applicables et déboursés en sus) soit autorisée à la firme d'ingénieurs Roche ltée, Groupe-conseil pour la réalisation des différentes activités des différents relevés topographiques et topométriques complémentaires à réaliser dans le cadre du projet de réaménagement de la courbe de la route #112 - Réfection des infrastructures municipales projetées selon le projet no 57798, le tout conformément à la proposition budgétaire de Roche ltée, Groupe-conseil du 3 mai 2010.

MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEURS «ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL» POUR LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS DE RÉUNION ET DE COORDINATION DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COURBE DE LA ROUTE #112 - RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES PROJETÉES SELON LE PROJET NO 57798-009

Il est proposé par Michel Fortin, adopté à l'unanimité et résolu, qu'une enveloppe budgétaire approximative de 5 000,00 \$ en honoraires professionnels (taxes applicables et déboursés en sus) soit autorisée sur une base horaire à la firme d'ingénieurs Roche ltée, Groupe-conseil pour la réalisation des différentes activités de réunions, d'assistance technique et de coordination (engagées au besoin seulement) requises dans le cadre du projet de réaménagement de la courbe de la route #112 - Réfection des infrastructures municipales projetées selon le projet no 57798-009, le tout conformément à la proposition budgétaire de Roche ltée, Groupe-conseil du 3 mai 2010.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAMROT POUR LES TRAVAUX DE
RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET MISE EN
PLACE DE CONDUITES D'EAUX USÉES DANS LE SECTEUR DE LA
COURBE DE LA ROUTE #112 ET DE LA RUE GAGNON

- Considérant qu'un plan d'intervention municipal en conduite a été réalisé par la firme « Roche ltée, Groupe-conseil » en avril selon le projet « Plan d'intervention – Projet 32641-001 – Avril 2007 »;
- Considérant que les conclusions de ce plan d'intervention en conduite identifient comme travaux nécessaires, prioritaires et à réaliser à brève échéance, les travaux suivants projetés par la Municipalité de Saint-Frédéric :
 - Remplacement de la conduite principale de distribution existante en eau potable (150 millimètres de diamètre) vétuste servant à alimenter le secteur de la rue Gagnon et localisée sous l'accotement de la route #112 et présentant anormalement un nombre de bris annuel très élevé;
 - Remplacement de la conduite de distribution d'eau potable en fonte ductile de 150 millimètres de diamètre existante de même que les conduites d'évacuation gravitaire d'eaux usées dans le secteur de la rue Gagnon situé à l'extrémité sud-ouest de la municipalité présentant également anormalement un nombre de bris annuel très élevé en plus d'un état de dégradation très avancé.
- Considérant également que la Municipalité de Saint-Frédéric a été informée des travaux de réaménagement géométrique et de réfection de la structure de chaussée de la route # 112 projetés par le ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le secteur de la route # 112 approximativement situé entre la rue Gagnon, la route de la station et le 1^{er} rang, lesquels travaux sont prévus au cours de l'été 2010;
- Considérant que la Municipalité de Saint-Frédéric souhaite profiter de la réalisation des travaux du MTQ afin de procéder à la réalisation de travaux d'infrastructures municipales dans ce secteur, dont notamment le remplacement d'une partie de la conduite d'amenée d'eau potable existante, le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable existante de même que la mise en place d'une nouvelle conduite de collecte d'égout sanitaire dans le secteur des travaux de la route 112 situé entre la route de la Station et le 1er Rang;
- Considérant qu'il est de l'intention de la Municipalité de Saint-Frédéric de réaliser les travaux d'infrastructures municipales projetés dans le secteur de la route #112 en 2010, soit conjointement avec la réalisation des travaux projetés par le MTQ dans ce même secteur;
- Considérant la possibilité d'un protocole d'entente entre le MTQ et la Municipalité de Saint-Frédéric afin de réaliser dans le même projet les travaux municipaux et les travaux MTQ projetés le tout afin de réaliser une économie d'échelle pour tous les partis;
- Considérant que les travaux projetés (travaux secteur de la courbe de la route #112 et travaux du secteur de la rue Gagnon) nécessiteront des investissements majeurs de la part de la Municipalité de Saint-Frédéric;
- Considérant que cet investissement majeur de la municipalité augmentera significativement le ratio d'endettement de la Municipalité;

- Considérant que la réalisation de ces dits projets sans une contribution financière du programme de « *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – PIQM* » engendrerait un impact beaucoup trop important sur le compte de taxes des contribuables, rendant ainsi les projets irréalisables.

En conséquence;

Il est proposé par Lucie Gilbert, adopté à l'unanimité et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Frédéric présente une demande d'aide financière au programme d'aide financière « *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - PIQM* » dans le cadre du sous-volet PIQM 1.4 – *Infrastructures d'aqueduc et d'égout (pour toutes les municipalités)*»;

Que la Municipalité de Saint-Frédéric s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

Que la Municipalité de Saint-Frédéric s'engage à respecter le seuil minimal d'immobilisation additionnel de 28,00 \$ par habitant, par année de réalisation de travaux de réhabilitation ou de remplacement de conduites d'eau potable subventionnés dans le cadre du sous-volet PIQM 1.4;

Que la Municipalité de Saint-Frédéric mandate et autorise la firme d'ingénieurs « Roche ltée, Groupe-conseil » afin de préparer et de présenter, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière « *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – PIQM* » relativement au projet « *Réfection des Infrastructures municipales projetées - Secteur courbe de la route # 112 et Secteur de la rue Gagnon* » de la Municipalité de Saint-Frédéric;

Que copie de la présente résolution soit transmise à M. Janvier Grondin, député provincial du comté de Beauce-Nord.

RÉSOLUTION FINANCEMENT COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

Il est proposé par Marco Laplante, adopté à l'unanimité et résolu :

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, monsieur Janvier Grondin, député de la circonscription de Beauce-Nord.

AVIS MOTION RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT #177-90 SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT

Claire Pouliot donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil, le règlement #262-10 amendant le règlement #177-90 sur les permis et certificat sera adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

L'accotement a été refait à certains endroits dans le rang St-Louis.

b) Loisirs et embellissement

Des plants de fleurs ont été volés dans le parc. Nous demanderons donc aux citoyens qui ont des fleurs en trop de bien vouloir nous en faire don.

d) O.M.H.

Suite à leur demande à la SHQ pour des travaux à effectuer dans les logements, seulement la moitié leur a été accordée. Ils pourront donc faire seulement un logement au lieu de deux comme prévu.

CORRESPONDANCE

Demande de Léon-Marie Jacques, au nom du comité de l'Age d'Or, pour avoir la location de la salle à moindre coût pour l'organisation d'une soirée souper-théâtre. Il est proposé par Carl Lessard et adopté à l'unanimité que la salle leur soit offerte gratuitement pour cette occasion.

Tournoi de Golf du CLD Robert-Cliche le 3 juin prochain. Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que Lucie Gilbert participe au tournoi de golf et au souper au coût de \$140 et qu'Henri Gagné participe au souper seulement au coût de \$50.

Le Regroupement des Associations de Personnes Handicapées Région Chaudière-Appalaches organise un Souper/Spectacle avec Jean-Marc Parent le 4 juin au Danuble Bleu au coût de \$45. Cette invitation s'adresse à tous.

Le Beauce Média offre de l'espace publicitaire dans le cadre de la semaine de la Municipalité. Le conseil n'ira pas de l'avant avec cette offre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne mentionne qu'il serait peut-être bon de mettre une note dans le Frédéricois qui dirait aux citoyens de ne pas gaspiller l'eau inutilement en arrosant leur asphalte.

Des citoyens dans la salle ramènent le fait que ce serait important que la municipalité refasse certaines pressions pour obtenir de l'aide financière pour les installations septiques. Henri Gagné ramènera ce point à nouveau à la MRC.

VARIA

- La nouvelle secrétaire-trésorière adjointe, Mme Lise Fecteau, a débuté la semaine dernière. Celle-ci travaillera le mercredi et jeudi.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Michel Fortin à 21h30.